

**COMPTE-RENDU**  
**de la réunion du 12 AVRIL 2019.**

**Étaient présents :** Mme HURLIN Cathia, Mrs BIZZARRI Pascal, DEBRIN Jean-Luc, CUCHE Sébastien, HOFF Jean-Pierre, MATHIEU Dominique, Mr ZANGA Frédéric et FISCHER Didier représentant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés :** Mr DEPAOLIS Sylvio.

**Membres absents :**

**Délibération N° 2019-017**

**Fixation des taux des taxes directes locales.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est versée à la Communauté de Communes du Saulnois dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de voter le maintien des taux des trois taxes directes locales tels que proposés dans l'état :

- Taxe d'habitation ..... 15.99 %
- Taxe foncière bâti.....10.95 %
- Taxe foncière non bâti..... 24.19 %

**Délibération N° 2019 - 018**

**Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Budget commune.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître administratif :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 5 655,62€  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 40 152,32€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 6 632,61€  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 39 089,68€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 34 320,00€  
En recettes pour un montant de : 5 208,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 16 823,77€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	16 823,77€
Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	62 418,23€

#### Délibération N° 2019 - 019

##### **Vote du budget primitif commune 2019.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif commune 2019.

VOTE ce budget arrêté à :

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 193 443.00 €

Recettes : 226 803.00 €

##### INVESTISSEMENT

Dépenses : 256 315.00 €

Recettes : 256 315.00 €

#### Délibération N° 2019 - 020

##### **Vote du budget primitif eau 2019.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif eau 2019.

VOTE ce budget arrêté à :

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 21 747.00 €

Recettes : 31 620.00 €

##### INVESTISSEMENT

Dépenses : 21 841.00 €

Recettes : 28 222.00 €

#### Délibération N° 2019 - 021

##### **Constitution de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation d'un représentant.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Saulnois a décidé par délibération en date du 27 novembre 2018, d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le régime de la FPU (fiscalité professionnelle unique).

La Communauté de Communes a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors d'une autre séance du conseil communautaire.

Cette commission créée entre l'EPCI et ses communes membres doit établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure de leur transfert qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant. Il est demandé aux communes de désigner leur représentant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Mr FISCHER Didier pour représenter la commune au sein de la CLECT.

### Délibération N° 2019 - 022

#### Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau.

Vote à l'unanimité.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers pour l'année 2018.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

#### DIVERS ET INFORMATIONS

- La chasse aux œufs aura lieu cette année le lundi de Pâques. Trente-deux enfants de la commune seront invités à y participer.
- La commune a sollicité l'entreprise CHAUVET pour une détection de fuite.
- Un habitant a sollicité la commune pour une demande d'autorisation sur un terrain communal afin d'y faire pâturer ses moutons. Le conseil municipal ne donnera pas de suite favorable à la demande.
- Le Maire propose d'effectuer l'entretien du cimetière.
- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement d'Aulnois-Craincourt a proposé aux deux communes d'effectuer les travaux de faucardage à la STEP une année sur deux à tour de rôle. Cette année la commune de Aulnois-Sur-Seille est invitée à effectuer les travaux d'entretien.
- La distribution des sacs translucides pour le tri sélectif aura lieu à l'ancienne salle d'école le samedi 27 avril de 10H00 à 12H00.
- L'assemblée organise le tour de garde du scrutin pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain.
- Le Maire fait le point sur le projet éolien.

Craincourt, le 29 AVRIL 2019.

Le Maire : Didier FISCHER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Fischer', written over a horizontal line.